

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 juin 2006
(convocation du 27 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick
M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. LOTHAIRE Pierre à M. LABARDIN Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à M. MANGON Jacques
Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry
Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Compactage de 37 prêts auprès de la
Caisse des Dépôts et Consignations - Garantie - Autorisation**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lors de différentes délibérations, le Conseil de Communauté a accordé sa garantie à la Société Anonyme d'HLM COLIGNY pour trente sept emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer diverses opérations.

Toutefois, la Société Anonyme d'HLM COLIGNY a formulé une demande auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, tendant au réaménagement de ces trente sept contrats de prêt par leur regroupement sous la forme de cinq nouveaux contrats de compactage.

Aussi, cette société sollicite l'octroi de la garantie communautaire pour ces cinq prêts ci-dessus visés.

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à cette requête, et si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté Urbaine,

- Vu la demande précitée formulée par la Société Anonyme d'HLM COLIGNY ;
- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2021 du Code Civil ;

.../...

DELIBERE

ARTICLE 1 : La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à la Société Anonyme d'HLM COLIGNY pour le remboursement des trente sept prêts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations dans les conditions suivantes :

- A hauteur de 100 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 105641 (regroupant les anciens contrats référencés en annexe ci-jointe)
 - . Date d'effet du réaménagement : 01/04/2006
 - . Capital total réaménagé : 4.684.573,00 €
 - . Date de 1^{ère} échéance : 25/02/2007
 - . Durée d'amortissement du prêt à compter de la 1^{ère} échéance : 21 ans
 - . Périodicité des échéances : annuelle
 - . Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,21 %
 - . Taux annuel de progressivité : 0 %
 - . Taux effectif global : 3,21 %
 - . Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

- A hauteur de 100 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 105642 (regroupant les anciens contrats référencés en annexe ci-jointe)
 - . Date d'effet du réaménagement : 01/04/2006
 - . Capital total réaménagé : 7.559.729,89 €
 - . Date de 1^{ère} échéance : 01/04/2007
 - . Durée d'amortissement du prêt à compter de la 1^{ère} échéance : 29 ans
 - . Périodicité des échéances : annuelle
 - . Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,28 %
 - . Taux annuel de progressivité : 0 %
 - . Taux effectif global : 3,28 %
 - . Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

- A hauteur de 100 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 105643 (regroupant les anciens contrats référencés en annexe ci-jointe)
 - . Date d'effet du réaménagement : 01/04/2006
 - . Capital total réaménagé : 643.076,26 €
 - . Date de 1^{ère} échéance : 25/01/2007
 - . Durée d'amortissement du prêt à compter de la 1^{ère} échéance : 30 ans
 - . Périodicité des échéances : annuelle
 - . Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,81 %
 - . Taux annuel de progressivité : 0 %
 - . Taux effectif global : 2,81 %

.../...

- . Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.
Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.
- A hauteur de 100 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 105650 (regroupant les anciens contrats référencés en annexe ci-jointe)
 - . Date d'effet du réaménagement : 01/04/2006
 - . Capital total réaménagé : 1.979.616,68 €
 - . Date de 1^{ère} échéance : 05/02/2007
 - . Durée d'amortissement du prêt à compter de la 1^{ère} échéance : 15 ans
 - . Périodicité des échéances : annuelle
 - . Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,37 %
 - . Taux annuel de progressivité : 0 %
 - . Taux effectif global : 3,37 %
- A hauteur de 100 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 105692 (regroupant les anciens contrats référencés en annexe ci-jointe)
 - . Date d'effet du réaménagement : 01/04/2006
 - . Capital total réaménagé : 6.142.269,94 €
 - . Date de 1^{ère} échéance : 01/04/2007
 - . Durée d'amortissement du prêt à compter de la 1^{ère} échéance : 39 ans
 - . Périodicité des échéances : annuelle
 - . Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,20 %
 - . Taux annuel de progressivité : 0 %
 - . Taux effectif global : 3,20 %
 - . Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.
Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

ARTICLE 2 : Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du prêteur, adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Le Conseil de Communauté s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 4 : Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, les contrats de prêt qui seront passés entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et la Société Anonyme d'HLM COLIGNY et à signer les conventions et les différents avenants fixant les conditions de notre garantie.

.../...

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 JUILLET 2006**

M. HENRI HOUDEBERT

